

**COMPTE RENDU DE L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ D'ÉVALUATION, DE MESURE DU RENDEMENT ET D'EXAMEN EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2010**

Programmes et partenariats en matière d'éducation et de développement social

Évaluation des subventions pour la sensibilisation à la protection contre les incendies dans les écoles administrées par les bandes et les écoles fédérales (08045)

DATE D'APPROBATION DU CVÉ: 24/02/2010

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	Date d'achèvement prévue	RÉPONSE DU PROGRAMME
<p>1.) A. Définir des indicateurs pour assurer le suivi de l'information sur le rendement relatif aux niveaux de participation (par école et par catégorie d'âge) que devront recueillir les organisations qui participent à la prestation du programme de subventions, et examiner les publics cibles et la portée du programme, malgré l'absence d'information sur le rendement relatif aux taux de participation.</p>	<p>Travailler de concert avec la Direction générale de l'évaluation, de la mesure du rendement et de l'examen à l'élaboration d'indicateurs de rendement propres au programme de subventions pour la sensibilisation à la protection contre les incendies dans le cadre de la stratégie de mesure du rendement du Programme d'immobilisations et d'entretien.</p>	<p>Le 31 mars 2011</p>	<p>Mise à jour/Justification Au 30 septembre 2010</p> <p>L'Association des pompiers autochtones du Canada collabore à l'élaboration des indicateurs visant à assurer le suivi de l'information sur le rendement des niveaux de participation (par école et par catégorie d'âge). Cette tâche consiste, notamment, à rédiger un document de procédure relatif aux subventions pour la protection contre les incendies, lequel sera distribué aux organismes régionaux de pompiers des Premières nations dans le but de clarifier et de normaliser la prestation du programme de subventions et la collecte de données sur le rendement.</p> <p>SVE : En cours de réalisation</p>
<p>B. Viser la rationalisation des autorisations du programme et placer ces dernières sous l'autorité du Programme d'immobilisations et d'entretien (PIE).</p>	<p>Travailler avec le Secteur du dirigeant principal des finances au transfert des autorisations sous l'autorité du PIE.</p>	<p>Le 31 mars 2011</p>	<p>Mise à jour/Justification Au 30 septembre 2010</p> <p>La Direction générale des infrastructures communautaires, en collaboration avec le Secteur du dirigeant principal des finances, effectuera une analyse afin de déterminer ce qui est le plus avantageux concernant les autorisations.</p> <p>SVE : En cours de réalisation</p>